

Social. Syndicats et patronat ont planché sur le sort des chômeurs en fin de droits : 1 000 000 en 2010. Les 2/3 n'auront pas accès à la solidarité nationale via le RSA ou l'ASS.

LES BOAT PEOPLE DE L'EMPLOI

■ Vendredi après-midi, les syndicats et le patronat se sont réunis au siège du Medef pour une réunion de travail autour des chômeurs en fin de droits.

La question est montée en puissance depuis décembre dernier. Maurad Rahbi, secrétaire confédéral à la CGT, avait décidé de mettre les pieds dans le plat en rendant public les prospectives de Pôle emploi pour l'année 2010 : « on est en train d'escamoter la problématique des fins de droit. C'est d'abord eux que la crise concerne et c'est eux qu'on traite en dernier, on ne peut pas continuer à ce rythme ».

La « bombe » fait son effet car les chiffres sont effarants : un million de demandeurs d'emploi arriveront en fin de droit durant l'année 2010. Parmi eux, seuls 38% pourront bénéficier de la solidarité nationale, via l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) ou le Revenu de solidarité active (RSA). Malgré la faiblesse du montant - environ 450 euros - elles sont soumises à des conditions drastiques.

Pour prétendre à l'ASS, il faut avoir travaillé au moins cinq ans durant les dix dernières années, l'allocation étant par ailleurs soumise au revenu du foyer et non du bénéficiaire. Des « clauses » qui provoqueraient le rejet de 80% des demandes.

Quant au RSA, il faut avoir plus de 25 ans et pas de conjoint, ou alors pauvre. Résultat, 600 000 (ou 400 000, les chiffres ont été revus à la baisse par certains) personnes vont être renvoyées à la solidarité familiale...

Où à eux-mêmes pour peu que la personne ait moins de 25 ans, pas de famille, ne soit pas en couple et n'affiche pas cinq années de travail : rien de « sur-réaliste » pourtant.

Plusieurs « solutions »

Si le consensus est difficile à trouver, les différents partenaires proposent plusieurs solutions.

Pour le Medef, l'affaire est entendue : cela relève de la soli-

darité nationale. Les syndicats CGT, FO et CFTC demandent un prolongement de la durée d'indemnisation.

La proposition a été chiffrée : 555 millions pour un mois supplémentaire, 999 pour deux mois et 1,3 milliards pour trois mois. Pour la financer les syndicats proposent de taxer la précarisation du travail en liant les cotisations à la durée du contrat et en élargissant l'assiette de cotisation.

En dernier ressort, ils se prononcent pour un assouplissement des conditions d'éligibilité à la solidarité nationale. Une option de compromis essentiellement portée par la CFDT, syndicat assurant la présidence de l'Unedic depuis le 29 janvier dernier.

L'augmentation de l'accès à l'ASS ayant été estimée à 900 millions d'euros, la CFDT attend « un geste » de l'Etat pour annoncer la participation de l'Unedic. Reste enfin la CG-PME qui mise sur l'exonération des cotisations sociales patronales pour l'embauche d'un chômeurs en fin de droits.

Une hausse prévisible

L'annonce d'un million de fin de droits en 2010 surprend surtout les non-initiés car les professionnels savent que ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008 : 726 000, 850 000 l'an dernier.

De plus, le système actuel fait que dans le meilleur des cas, un chômeur est indemnisé durant deux ans au maximum. La crise ayant commencé en 2008, c'est en tout logique que les fins de droits arrivent en 2010.

C'est cette prévisibilité qui fait que les partenaires sociaux ont organisé des réunions autour des mesures d'urgence. Si les fins de droit n'étaient jusque là pas prioritaires, ils sont désormais au cœur des discussions.

Outre la « réunion de travail » de vendredi dernier, ils seront au menu de la rencontre entre Nicolas Sarkozy et les syndicats le 15 février prochain.

A.S.

Vraie ou fausse solidarité ?

Commentaire

■ Les chiffres sur les chômeurs en fin de droits font froid dans le dos. Un million de personnes concernées en 2010 montre - si c'est encore nécessaire - que les annonces de sortie de crise ne sont que de la com'. Autre chiffre perturbant, le faible pourcentage de personnes ayant droit à la solidarité nationale : 38%. Un chiffre qui démontre - si c'est toujours utile - que Nicolas Sarkozy ment honteusement quand il assure dans son dernier show télé qu'ils seront tous « aidés ».

Le premier réflexe tend à demander que cette solidarité soit revue à la hausse. Or, les paroles des acteurs de terrain soulèvent une réalité plus trouble. Cette solidarité nationale se matérialise dans le seul revenu de solidarité active et l'allocation spécifique de solidarité, financés par des crédits d'Etat. Or, les syndicats pointent que le RSA - très limité dans le temps et lié aux revenus - peut se transformer en machine diabolique provoquant de l'exclusion. Quant à l'ASS, elle se révèle un dispositif au rabais : d'un montant peu élevé, de courte durée et surtout sans aucun dispositif d'accompagnement. Dès lors, les revendications des syndicats prennent une autre ampleur. Seul l'allongement de la durée d'indemnisation pourrait proposer des solutions dignes aux personnes concernées. Certes, les sommes en jeu sont colossales. Reste donc à savoir où les trouver. En taxant les responsables du travail précaire propose les centrales syndicales. C'est un vrai choix politique. Et pour le coup, on basculerait dans une vraie solidarité nationale.

ANGÉLIQUE SCHALLER